

# Formation sur les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte

Aux employés de la **Direction des programmes de soutien à domicile (DPSAD)**  
Dans tous les secteurs

## Dois-je suivre une formation? Laquelle?

Titres d'emploi	Formation à suivre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PAB</li> <li>▪ ASSS</li> <li>▪ Aide de service</li> </ul>	<p><b>Déceler les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte</b> ENA #13241   PDRH transversal #TR-089 Durée : 30 minutes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Infirmière</li> <li>▪ Infirmière clinicienne</li> <li>▪ ASI</li> <li>▪ CEPI</li> <li>▪ Infirmière auxiliaire</li> <li>▪ CEPIA</li> <li>▪ Externe en soins inf.</li> <li>▪ TRP</li> <li>▪ Physiothérapeute</li> <li>▪ TES</li> <li>▪ TTS</li> <li>▪ TS</li> <li>▪ Psychoéducateur</li> <li>▪ Kinésiologue</li> </ul>	<p><b>Repérage des difficultés reliées à l'alimentation</b> ENA #13239   PDRH transversal #TR-209 Durée : 60 minutes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ergothérapeute</li> </ul>	<p><b>Les difficultés reliées à l'alimentation auprès de la clientèle adulte</b> ENA #13240   PDRH transversal #TR-204 Durée : 90 minutes</p>

## Comment puis-je accéder à cette formation?

- La formation est accessible dans l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) : <https://fcp.rtss.qc.ca>.
- L'ENA est accessible sur le web, autant du travail que de la maison.
- Vous devrez vous authentifier en utilisant votre identifiant unique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
- [Cliquez ici](#) pour consulter un aide-mémoire produit par le service de la formation sur l'utilisation de l'ENA.

## À quel moment dois-je suivre cette formation?

- Discutez avec votre supérieur immédiat afin de déterminer le meilleur moment pour suivre la formation.
- À tout moment, avant de l'avoir terminée, vous pouvez interrompre la formation et y revenir plus tard.

## Cette formation est-elle rémunérée?

- Oui, vous serez rémunéré pour suivre cette formation.

## Comment dois-je inscrire la formation sur mon relevé de présence?

- Le **temps** utilisé pour suivre la formation doit apparaître à la date correspondante avec le **code** approprié :
  - Formation non remplacée - **FoNR**;
  - Formation remplacée - **FoRE**;
  - Formation en télétravail - **TTFoR**;
  - Formation en temps supplémentaire à taux simple - **Fo1.0\***;
  - Formation en temps supplémentaire à taux et demi - **Fo1.5\***.
- \* Sous réserve de l'approbation préalable de votre supérieur immédiat.
- Le **département** demeure celui où vous travaillez.
- Le **nom** de la formation et son **numéro** au PDRH transversal doivent être inscrits dans la *Remarque de l'employé*.

## Est-ce que j'obtiendrai une attestation suite à cette formation?

- Oui, à condition de vous être authentifié sur l'ENA avec votre identifiant unique du CISSS pour suivre la formation. Il n'est donc pas recommandé de suivre la formation en groupe.